

5 septembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le cinq (5) septembre 2023 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures dix (20h10), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

23-09-154

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2023.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2023-08-25;
  - 4.2 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Entente pour le service régional de gestion des archives – Adhésion – Autorisation;
  - 5.3 Cain Lamarre – Mandat général de services professionnels pour 2024 – Adjudication du contrat.
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
  - 6.1 Demande de proposition de services professionnels pour un contrôle de qualité des matériaux au chantier – Travaux de réfection du chemin Bourgchemin ouest;
  - 6.2 Programme d'aide – Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau local – Travaux de pavage d'une partie du rang Bourgchemin ouest;
  - 6.3 Journalier au département des travaux publics – Embauche;
  - 6.4 Génératrice diesel – Station de pompage – Achat;
  - 6.5 Travaux de réfection du rang Bourgchemin Ouest 2024 – Offre de services d'ingénierie – Mandat;
  - 6.6 Abattage d'un arbre – Rang Bourgchemin Est et élagage – Rang Bourgchemin Ouest – Mandat. (Reporté)
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Aucun point
- 8. REQUÊTES DIVERSES**
  - 8.1 Fondation la clé sur la porte – Aide financière;
  - 8.2 Journée internationale des personnes âgées – 1<sup>er</sup> octobre 2023 – Proclamation;
  - 8.3 Moisson Maskoutaine – Campagne j'aime ma moisson – Appui;
  - 8.4 La Semaine québécoise de réduction des déchets 2023 – Proclamation.
  - 8.5 Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – Demande aux gouvernements Provincial et Fédéral
- 9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) :**
  - 9.1 Semaine de la prévention des incendies du 8 au 14 octobre 2023 – Proclamation;
  - 9.2 Nomination personnes désignées Cour Municipale – Modification.
- 10. IMMEUBLES :**
  - 10.1 Dépôt demande aide financière – Programme PRACIM – Travaux d'amélioration de la salle municipale;

5 septembre 2023

10.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Présentation d'un projet.

11. **VARIA :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en reportant le point suivant à une séance ultérieure et en laissant le varia ouvert.

6.6 Abattage d'un arbre – Rang Bourgchemin Est et élagage – Rang Bourgchemin Ouest – Mandat. (Ce point est reporté à une séance ultérieure)

ADOPTÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

23-09-155

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2023**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRESORERIE**

23-09-156

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER # 2023-08-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2023-08-25 des comptes payés et à payer au montant de 130 712,80\$ pour le mois d'août 2023, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de juillet 2023 au montant de 22 325,32\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes payés et à payer totalisant 153 038,12\$.

ADOPTÉE

23-09-157

#### **4.2 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

5 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Martin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Hugues demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée de Saint-Hyacinthe et vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Chantal Soucy, à M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député à la Chambre des communes pour la circonscription Saint-Hyacinthe-Bagot, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

## **5. ADMINISTRATION**

### **5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023.

23-09-158

### **5.2 ENTENTE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES – ADHÉSION – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) qui régissent les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

5 septembre 2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-07-181 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains, le 12 juillet 2023, à l'effet de mettre sur pied une entente pour le service régional de gestion des archives à intervenir entre la MRC et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que l'entente précitée entre en vigueur dès la signature des Municipalités de Saint-Damase, de Saint-Hugues, de Saint-Jude, du Village de Sainte-Madeleine, de Saint-Marcel-de-Richelieu et de la Ville de Saint-Pie pour se terminer le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues souhaite adhérer à l'entente intitulée *Entente pour le service régional de gestion des archives* de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues adhère à l'entente intitulée *Entente pour le service régional de gestion des archives*, tel que présentée, et ce, pour sa durée jusqu'au 31 décembre 2026;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à signer l'entente précitée pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

23-09-159

**5.3 MANDAT GÉNÉRAL – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2024 AUPRÈS DE CAIN LAMARRE**

Il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

**6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT**

23-09-160

**6.1 DEMANDE DE PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX AU CHANTIER – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN BOURGHEMIN OUEST**

Suite à la demande de soumissions pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du rang Bourgchemin Ouest, deux entreprises ont déposé leur offre dont voici les résultats taxes incluses :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUSSIONNÉ (taxes incluses)
1	Laboratoires de la Montérégie	14 314,39\$
2	Les services EXP inc.	15 215,33\$

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme « Laboratoires de la Montérégie », le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE

5 septembre 2023

23-09-161

**6.2 PROGRAMME D'AIDE – RÉHABILITATION DU RÉSEAU  
ROUTIER LOCAL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES  
INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU LOCAL – TRAVAUX DE  
PAVAGE D'UNE PARTIE DU RANG BOURGCHEMIN OUEST**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller René Martin, appuyée par la conseillère Audrey Lussier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Carole Thibeault est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

23-09-162

**6.3 JOURNALIER AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
– EMBAUCHE**

Considérant qu'un poste à temps plein est vacant au département des travaux publics;

Considérant l'offre d'emploi transmis en date du 22 juin 2023;

Considérant la recommandation de la directrice générale, suite aux rencontres des candidats;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'embauche de M. Gauvain Sylvestre, à titre de journalier au sein du département des travaux publics, pour une période probatoire de 6 mois, et ce, selon les conditions établies entre les membres du conseil et la direction générale;

La date d'entrée en fonction sera le 12 septembre 2023.

ADOPTÉE

23-09-163

**6.4 GÉNÉRATRICE DIÉSEL – STATION DE POMPAGE – ACHAT**

Considérant que le programme des dépenses en immobilisations, adopté lors de la séance spéciale tenue le 6 décembre 2022 prévoyait, pour l'année 2023, l'achat d'une génératrice pour la station de pompage;

5 septembre 2023

Considérant la demande de soumissions transmise à deux entreprises dont voici les résultats avant taxes :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX SOUSSIONNÉ (avant taxes)</b>
Groupe Maska inc.	41 942,00\$
Génératrice Drummond	59 850,00\$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme « Groupe Maska Inc. », le plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

23-09-164

#### **6.5 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG BOURGHEMIN OUEST – OFFRE DE SERVICES D'INGÉNIERIE – MANDAT**

Considérant que le conseil désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement et Accélération, pour les travaux de réfection d'une partie du rang Bourgchemin Ouest prévus en 2024;

Considérant que les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux doivent être joints à la demande;

Considérant l'offre reçue, en date du 24 août 2023, du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, dossier IE23-54100-280;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier le mandat au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains conformément à l'offre reçue en date du 24 août 2023, comprenant les relevés d'arpentage, les estimations, les plans et devis, préliminaires et définitifs, ainsi que le suivi, la surveillance et la coordination lors de la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE

#### **6.6 ABATTAGE D'UN ARBRE – RANG BOURGHEMIN EST ET ÉLAGAGE – RANG BOURGHEMIN OUEST – MANDAT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

### **7. URBANISME**

Aucun point

### **8. REQUÊTES DIVERSES**

23-09-165

#### **8.1 FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE – AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que La Fondation La Clé sur la Porte inc. offre aide et hébergement aux femmes et enfants de la MRC des Maskoutains, de la Vallée du Richelieu et de la MRC d'Acton, victimes de violence conjugale;

Considérant que cet organisme est présentement en campagne de levée de fonds;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 150\$ à cet organisme, afin de l'aider dans la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

5 septembre 2023

23-09-166

**8.2 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES –  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2023 est Bien vieillir, un heureux défi;

CONSIDÉRANT que les aînés de la MRC des Maskoutains sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

CONSIDÉRANT que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que chaque jour, les aînés de la MRC des Maskoutains contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Karine Dalpé et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2023 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager la population de la MRC des Maskoutains à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

ADOPTÉE

23-09-167

**8.3 MOISSON MASKOUTAINE – CAMPAGNE J'AIME MA  
MOISSON – APPUI**

CONSIDÉRANT la rencontre entre la Moisson Maskoutaine et ses partenaires du 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT la campagne « J'aime ma moisson »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Moisson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la Moisson Maskoutaine;

DE DÉCLARER que la Moisson Maskoutaine est le garde-manger reconnu de la MRC des Maskoutains;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Moisson Maskoutaine.

ADOPTÉE

23-09-168

**8.4 LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS  
2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que l'édition 2023 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets » se déroulera cette année du 20 au 29 octobre;

5 septembre 2023

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Hugues* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Hugues* proclame la semaine du 20 au 29 octobre 2023 "La Semaine québécoise de réduction des déchets"

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE

23-09-169

#### **8.5 DEMANDE D'APPUI – INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE – DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande;

ET QUE la présente résolution soit envoyée à Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral, Circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot, à Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le conseiller René Martin vote contre.

ADOPTÉE



5 septembre 2023

## **9. DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM)**

23-09-170

### **9.1 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 8 AU 14 OCTOBRE 2023 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la prévention des incendies 2023 aura lieu du 8 au 14 octobre ;

CONSIDÉRANT QUE c'est sur le thème « Le premier responsable c'est toi ! » que se dérouleront les activités de la Semaine de la prévention des incendies.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues proclame la semaine du 8 au 14 octobre 2023, « Semaine de la prévention des incendies » sous le thème « Le premier responsable c'est toi ! ».

ADOPTÉE

23-09-171

### **9.2 NOMINATION PERSONNES DÉSIGNÉES COUR MUNICIPALE – MODIFICATION**

Considérant la résolution 2023-07-73, adoptée par la Régie intermunicipale de protection des incendies du nord des Maskoutains, lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 11 juillet 2023, demandant aux municipalités membres de nommer des personnes désignées pouvant les représenter à la cour municipale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Benoit Gaudette, directeur, M. Yvon Roy et M. Sébastien Daviau, directeurs adjoints, Mme Alexandria Boucher, pompière et préventionniste, ainsi que Mme Christine Viens, lieutenant, comme personnel désigné pouvant représenter la municipalité de Saint-Hugues, à la cour municipale, concernant l'application de son règlement portant sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE

## **10. IMMEUBLES**

23-09-172

### **10.1 DÉPÔT DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRACIM – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

Attendu que la municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour des travaux d'améliorations de la salle municipale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

La municipalité confirme qu'elle a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

La municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

5 septembre 2023

23-09-173

**10.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX  
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN  
AIR – PRÉSENTATION D'UN PROJET**

Il est proposé par le conseiller René Martin et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Saint-Hugues autorise la présentation du projet, « Construction d'un chalet des loisirs et d'une toiture sur la patinoire », au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Hugues à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Hugues désigne Monsieur Paul Sarrazin, consultant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

**11. VARIA**

**12 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

23-09-174

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures quarante-huit (20h48), il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( ° ) jour de \_\_\_\_\_ 2023

\_\_\_\_\_  
Richard Veilleux, maire

\_\_\_\_\_  
Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière